

AUTO-ÉCOLE LES CHARMETTES - Ent. Laurot Fabrice

Immeuble les Charmettes

73130 LA CHAMBRE

Portable Fabrice : 06.70.30.88.70.

Permis AAC - A2 - A - B - BE - B96 - BSR

Agrément : E0707304540

SIRET : 498 328 442 00013

CONDUITE ACCOMPAGNEE – A.A.C - 2026

Inscription ANTS : **Facultatif** (Vous pouvez la faire seul sur internet) 80€

Fabrication du permis : **Facultatif** (Vous pouvez la faire seul sur internet) 80€

FRAIS ADMINISTRATIF **100€**

CODE DE LA ROUTE

Formule 1 :

Code d'accès internet seul (valable 6 mois) 50€

Réactivation du code au-delà de 6 mois 15€

Formule 2 : (formule accessible en fonction des contraintes sanitaires)

Forfait code jusqu'à réussite (valable 6 mois) 250€

Code d'accès internet inclus

Horaires des cours de code collectifs corrigés par un moniteur

- Lundi et vendredi à partir de 18h00

Livre de code (facultatif) 12€

FORMATION PRATIQUE DE LA CONDUITE

Livret numérique 30€

Évaluation de départ 60€

(20 heures minimum obligatoires) 1200€

Accompagnement pratique à l'examen 60€

Deux heures de RV préalable avec les accompagnateurs 120€

DEUX RENDEZ-VOUS PEDAGOGIQUES

Le 1^{er} rendez-vous :

(Condition : 6 mois de pratique et 1000 km minimum)

1 heure de conduite à 60€

2 heures d'animation en salle 60€

Le 2nd rendez-vous :

(Condition : plus d'1 an de pratique, 3000 km minimum et 17 ans minimum)

1 heure de conduite à 60€

2 heures d'animation en salle 60€

TOTAL T.T.C FORMATION 1710€

L'heure de conduite supplémentaire à 60€

Accompagnement pratique supplémentaire 60€

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme due.

Les prestations devront être payées avant présentation à l'examen.

TARIF valable jusqu'au 31/12 /2026

Pièces à fournir pour dossier ANTS de préférence
par mail en **.pdf** à laurotfabrice@orange.fr



- E PHOTO avec signature électronique
- Copie de la carte d'identité
 - **Entière**
 - **RECTO VERSO COULEUR de bonne qualité**
 - **Avec les bords transparents visibles**
 - **Un bon contraste**
- ASSR2 (**Signée par l'élève**) (élève moins de 21 ans)
- Journée de défense et de citoyenneté (**élève entre 17 et 25 ans**)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Électricité, gaz, eau, téléphone, impôts)

Si l'élève est hébergé :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (EDF, GDF, eau, téléphone, impôts)
- Attestation sur l'honneur d'hébergement
- Carte d'identité de l'hébergeant
 - **Entière**
 - **RECTO VERSO COULEUR de bonne qualité**
 - **AVEC LES BORDS TRANSPARENTS VISIBLES**
 - **Un bon contraste**

ATTENTION : si les documents fournis ne sont pas conformes aux attentes d ANTS le dossier ne sera pas validé et l'auto-école ne pourra être tenue responsable du délai engendré.

À ENVOYER PAR MAIL à L'adresse suivante :

laurotfabrice@orange.fr

Objet : Permis AAC + nom prénom de l'élève

Le résultat du code de la route sera à fournir dès obtention.

~

Si vous faites votre dossier vous-même :

L'attestation d'inscription ANTS sera à nous transmettre avec les résultats du code.